



Dossier de presse des 100 ans de la CFMH

1. Communiqué de presse : Manifestation d'ouverture à Martinsberg
2. L'histoire de la commission fédérale des monuments historiques
3. Gros plan sur le timbre spécial de la Poste Suisse consacré à la CFMH
4. Calendrier de l'année anniversaire
5. Iconographie



1 Communiqué de presse

Commission fédérale des monuments historiques

Engagés depuis 100 ans pour notre patrimoine bâti et archéologique

Baden, 04.03.2015 – La commission fédérale des monuments historiques (CFMH) célèbre en 2015 ses 100 ans d'existence. En la créant en 1915, le Conseil fédéral fait œuvre de pionnier dans le domaine du patrimoine bâti et de l'archéologie suisse. L'année anniversaire sera inaugurée le mercredi 4 mars à Baden.

Nott Caviezel, le président en exercice de la commission, a ouvert la manifestation à l'aula Martinsberg à Baden en présence d'Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture. Il a fait l'éloge des pionniers de la commission qui ont ouvert la voie il y a 100 ans avec peu de moyens et beaucoup de compétence. Sans leur engagement, la Suisse aurait perdu beaucoup d'importants témoins architecturaux de son histoire et sa qualité de vie en serait considérablement diminuée.

Aujourd'hui comme autrefois, les monuments historiques et la diversité culturelle de l'environnement bâti sont sous pression. De grandes compétences spécialisées et des appréciations différenciées sont nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre l'assainissement énergétique des bâtiments anciens et la densification vers l'intérieur conformément aux exigences conservatoires. Car s'il est légitime de continuer à construire, il faut que cela se fasse dans le respect du bâti existant et de la qualité architectonique. Avec ses expertises destinées à la Confédération, aux cantons et aux communes, la CFMH, commission indépendante, crée les bases nécessaires.

Peter Hasler, président du conseil d'administration de la Poste suisse, a profité de l'occasion pour présenter le timbre spécial commémorant cet anniversaire et qui sortira le 5 mars. Le timbre représente l'ancien centre Martinsberg et la voûte du couvent Saint-Jean dans le val Müstair.



La commission fédérale des monuments historiques est l'organe spécialisé de la Confédération pour les questions liées aux monuments historiques et à l'archéologie. Elle conseille les départements sur les questions fondamentales relatives à la protection du patrimoine culturel et à l'archéologie, participe à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires fédéraux d'objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales sur des questions de protection du patrimoine et de l'archéologie et, sur requête de l'Office fédéral de la culture, prend position sur les des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques.

Ses membres sont nommés tous les quatre ans par le Conseil fédéral. La commission compte actuellement 15 experts ; elle est présidée depuis 2009 par l'historien de l'art et de l'architecture Nott Caviezel.

.....
Contact et autres informations (textes, iconographies, interviews) :

Andreas Teuscher, préposé à la commémoration des cent ans de la commission

+41 (0)76 580 62 30, andreas.teuscher@bak.admin.ch

.....
Plus d'informations et publications sur le site de la CFMH

<http://www.bak.admin.ch> > Patrimoine culturel > Commission fédérale des monuments historiques



2 « Une tâche politique majeure » - l'histoire de la CFMH

Depuis un siècle, la commission fédérale des monuments historiques CFMH est l'organe spécialisé de la Confédération pour les questions liées aux monuments historiques et à l'archéologie. Ses tâches ont évolué au fil du temps, mais son engagement pour le patrimoine culturel suisse lié au site est resté intact.

La protection des monuments historique est l'une des plus anciennes mesures d'encouragement de la culture de l'Etat fédéral. En 1886, le Parlement adopte un arrêté sur la « participation de la Confédération à la conservation et à l'acquisition d'antiquités nationales ». L'engagement est d'abord purement financier, les décisions sur les ressources à répartir et les mesures concrètes sont confiées au comité directeur de la Société patriotique pour la conservation des monuments historiques (aujourd'hui : Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS). Cette société privée, fondée en 1880, a comme devise « d'au moins conserver ce qui subsiste encore dans notre patrie ».

Au début du 20^e siècle, des débats houleux sur les théories et les doctrines de la protection des monuments historiques contribuent à changer la stratégie fédérale. En 1915, le conseiller fédéral compétent, Felix Calonder, décide de créer une commission d'experts, la « Commission fédérale des monuments historiques ». A l'époque déjà ses membres sont nommés par le Conseil fédéral. Le premier président de cette commission, qui au début comptait neuf membres, est Albert Naef, qui s'est fait un nom en tant que président de la Société pour la conservation des monuments historiques et restaurateur du château de Chillon.

Au début, la commission a des tâches différentes de celles d'aujourd'hui. Les services cantonaux d'archéologie et des monuments historiques n'existent pour ainsi dire pas ; seuls Neuchâtel et Vaud ont leur propre conservateur. Ainsi, les membres de la commission assument sur place la direction des fouilles et des restaurations soutenues par l'aide fédérale. Cela signifie avant tout beaucoup de travail sur les chantiers pour les experts, qui doivent payer de leur personne. « Une restauration sur trois est un combat, un combat avec le peintre local, la succession d'un donateur, le curé, l'architecte, qui se sent obligé de laisser une trace de ses propres inventions. » Ainsi s'exprime Linus Birchler, historien de l'art d'Einsiedlen, vice-président de la commission de 1934 à 1942, puis président jusqu'en 1963. Birchler ne se bat pas que sur les chantiers ; toute sa vie, il plaidera auprès des hommes politiques la cause de ses « patients », les monuments historiques, qu'il conduit avec « un gyrophare à travers les feux rouges des finances fédérales ». A travers une campagne de publicité sans précédent et à force d'« appels au secours » il réussit à donner à la CFMH une assise financière et administrative solide. A la fin des années 50, la commission peut s'appuyer sur des contributions fédérales nettement plus élevées et un secrétariat à plein temps. C'est d'autant plus important et visionnaire qu'elle va devoir faire face à une avalanche de nouvelles tâches.

Dans les années 60 la société suisse se transforme en profondeur, et la protection des monuments historiques n'est pas épargnée. Le boom économique qui suit la Seconde Guerre mondiale s'accompagne d'une explosion de nouvelles constructions. De nombreux projets de nouvelles routes



et de nouveaux bâtiments transforment en un temps très court l'aspect des villages, des villes et des paysages. Le mécontentement de la population croît au fur et à mesure que son environnement se modifie ; la confiance dans la technique et le progrès fait place à la peur de l'inconnu. L'appel à préserver le connu et la substance historique se fait plus fort à mesure que les sites et les structures disparaissent. C'est une époque faste pour les monuments historiques : ils se trouvent au centre de l'intérêt du public, la sphère politique s'intéresse à leur activité et en débat sous un jour positif. Le service des monuments historiques remplit « une tâche politique majeure » déclare le conseiller fédéral Tschudi dans son discours sur les 50 ans de la CFMH. Dorénavant, la protection ne s'étend plus « seulement » à des objets importants isolés, mais aussi à des sites entiers et des ensembles. De plus en plus, des bâtiments des 19^e et 20^e siècles sont également considérés, à juste titre, comme étant dignes d'être protégés.

Dans les cantons, la montée de l'intérêt public a comme conséquence une institutionnalisation, décidée par le peuple, de la protection des monuments historiques ou – lorsque celle-ci existe déjà – le développement des services spécialisés. Pour la CFMH cela ne signifie pas moins de travail, au contraire : plus de services, plus d'objets controversés et plus d'administration. Le système de milice typiquement suisse, et qui a fait ses preuves, de la commission d'experts atteint là ses limites. La Confédération réagit en restructurant le domaine de tâches de la CFMH. En 1989, l'Office fédéral de la culture (OFC) est créé dans sa forme actuelle et nommé comme service spécialisé de la Confédération en matière de monuments historiques ; en 1993, la section Patrimoine culturel et monuments historiques devient une unité organisationnelle à part entière.

Depuis, les tâches de la CFMH consistent surtout à conseiller les départements fédéraux et les cantons sur les questions fondamentales des monuments historiques et de l'archéologie et à rédiger des expertises – actuellement entre trente et quarante par an - à l'attention des autorités politiques et judiciaires fédérales et cantonales. La commission prend également position sur les demandes d'aides financières dans le domaine des monuments historiques et participe à la mise en œuvre de la loi sur la protection de la nature et du paysage. En sa qualité de commission spécialisée indépendante et active au plus haut niveau de l'Etat, elle ne procède à aucune pesée d'intérêts, ne prend pas de décision et n'émet pas d'opinion politique ; c'est notamment pour cette raison que sa voix a aujourd'hui encore beaucoup d'importance.

Présidents de la CFMH 1915–2015

1915–1934	Albert Naef
1935–1941	Josef Zemp
1942–1963	Linus Birchler
1964–1990	Alfred A. Schmid
1991–1996	André Meyer
1997–2008	Bernhard Furrer
Depuis 2009	Nott Caviezel



Des experts au travail, fouilles romaines à Windisch. Photo: Archives fédérales des monuments historiques (AFMH)

Pas de pays sans monuments historiques

Dans notre pays fédéraliste, la conservation des monuments historiques relève des cantons; ils sont toutefois soutenus et conseillés dans leur tâche par la Confédération avec les moyens dont elle dispose. La plus vieille institution suisse dans ce domaine est la «Commission fédérale des monuments historiques», qui fête ses 100 ans.

On a peine à le concevoir, et pourtant: il y a un peu plus d'un siècle, l'église des Cordeliers, à Bâle, les derniers vestiges des fortifications baroques de Soleure ou encore l'église du couvent de Königsfelden et ses vitraux médiévaux connus dans le monde entier étaient menacés de destruction! D'innombrables objets d'art et biens culturels suisses ont autrefois été bradés à l'étranger. Une association privée, la Société patriotique pour la conservation des monuments historiques, fondée en 1880 (devenue la Société d'histoire de l'art en Suisse), est parvenue, par son élan, à éviter le pire et à accomplir de nombreuses prouesses. Elle a notamment initié et accompagné des restaurations et des fouilles archéologiques et s'est engagée pour la recherche et la transmission. Cette conscience de la richesse du patri-

moine a été renforcée du fait que la Confédération a décidé, en 1886, de participer «à l'achat ou à la conservation des antiquités de la patrie». Mandatée par l'Etat, l'équipe dirigeante de la Société pour la conservation mentionnée plus haut a fonctionné en tant que commission d'experts de 1887 à 1914. Voilà pour les antécédents.

Des experts pour les monuments historiques

En 1915, le Conseil fédéral a enfin constitué une commission d'experts indépendante, qui a pris la tête et la responsabilité technique des projets archéologiques et de conservation des monuments à l'échelle nationale. Suivant l'exemple des pionniers, la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), qui s'appelle

toujours ainsi, a accompli pendant cent ans un travail essentiel au service de nos précieux biens culturels, qui incarnent non seulement la diversité de l'identité suisse, mais sont également une compo-

Photo historique d'une peinture sur verre datant du Moyen-Age dans l'ancienne église du couvent de Königsfelden. Photo: AFMH



Photo historique de la place des Cordeliers et de l'église des Cordeliers à Bâle. Photo: AFMH, archives Photoglob-Wehrli



Le timbre donne à voir l'escalier du bâtiment communautaire Martinsberg à Baden et une partie des fresques des voûtes de l'église du couvent de Saint-Jean à Münstair.



sante essentielle de l'intérêt touristique pour notre pays, et revêtent à ce titre une importance économique fondamentale. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, presque aucun canton ne possédait de bureau d'experts pour la conservation des monuments et l'archéologie. Dès le début du XX^e siècle, la conservation moderne des monuments historiques s'est développée dans toute l'Europe: ses méthodes sont devenues de plus en plus exigeantes et complexes. Les temps sont révolus au cours desquels seuls les églises et les châteaux éveillaient un intérêt en termes de conservation. Aujourd'hui, nous préservons aussi certains bâtiments moins connus, des constructions rurales, industrielles et techniques, des paysages et des sites, des parcs et des jardins. Il est tout aussi important, également du point de vue de la durabilité, de préserver les constructions les plus marquantes d'un passé plus récent. C'est à ce vaste programme que travaille la CFMH, commission d'expertise et de conseil de la Confédération, en apportant un soutien pratique et théorique et en établissant des expertises indépendantes.

Prof. Nott Caviezel
Président de la Commission fédérale des monuments historiques

Photo historique du bastion St-Ours à Soleure.
Photo: AFMH, archives Photoglob-Wehrli



Timbre-poste spécial 100 ans de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)

Vente

Philatélie: du 26.2.2015 au 31.3.2016, dans la limite des stocks disponibles
Offices de poste: dès le 5.3.2015, dans la limite des stocks disponibles

Validité

illimitée dès le 5.3.2015

Impression

offset, en 4 couleurs; Cartor Security Printing, La Loupe, France

Formats

Timbres: 32,5x40 mm
Feuille: 162x190 mm (4 rangées de 4 timbres)

Papier

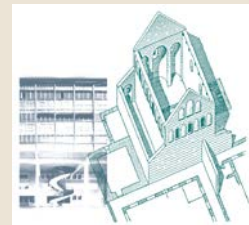
Papier à timbres blanc avec azurant optique, gommé mat, 110 gm²

Dentelure

13½:13¼

Conception

Stephanie Häberli-Bachmann, Zurich

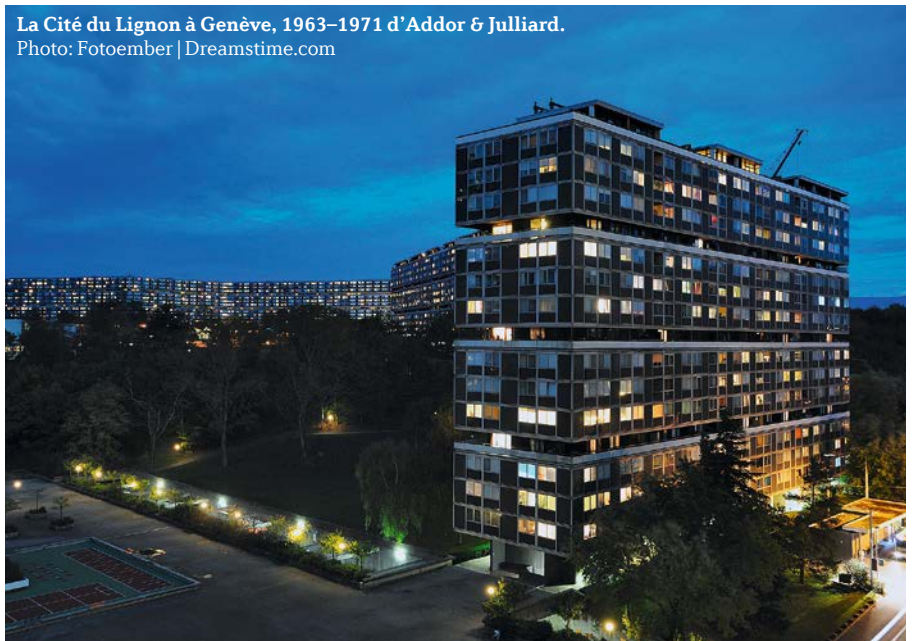


Sujet de l'enveloppe du jour d'émission



Cachet du jour d'émission

La Cité du Lignon à Genève, 1963–1971 d'Addor & Julliard.
Photo: Fotoember | Dreamstime.com



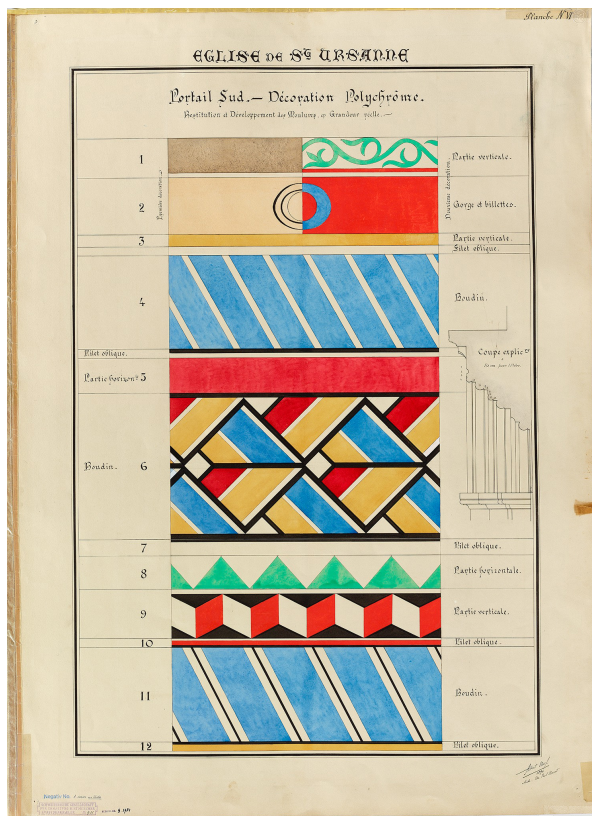


4 Calendrier de l'année des cent ans de la CFMH

- 04.03.2015 **Lancement de l'année anniversaire et présentation du timbre spécial**
Aula Martinsberg, Baden
- 05.03.2015 **Emission du timbre anniversaire de la Poste suisse**
- 08.05.2015 **Valeur patrimoniale – les 100 ans de la CFMH et les débats sur la valeur patrimoniale en Suisse**
Colloque d'une journée en collaboration avec l'OFC, la CFMH et ICOMOS Suisse dans le bâtiment principal de l'Université de Berne
- 24.06.2015 **a+a, Art + Architecture en Suisse**
Numéro 2/2015 consacré aux 100 ans de la CFMH
- 12./13.09.2015 **Visite guidée publique des Archives fédérales des monuments historiques**
Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine à la Bibliothèque nationale suisse



5 Iconographie



Détail du portail sud de l'église de Saint-Ursanne, dessin d'Albert Näf, le premier président de la commission fédérale des monuments historiques.

© Archives fédérales des monuments historiques AFMH



Experts au travail sur les fouilles d'un site romain à Windisch.

© Archives fédérales des monuments historiques AFMH



Timbre spécial de la Poste suisse émis à l'occasion des cent ans de la CFMH. Il représente le porche de l'ancien centre social Martinsberg à Baden et un détail de la voûte de la nef centrale du couvent de Münstair.

Date d'émission : 5 mars 2015

© La Poste Suisse SA



L'ancien centre social de l'entreprise Brown, Boveri & Cie d'Armin Meili a été construit entre 1952 et 1954 puis transformé et rénové de 2003 à 2006 par le bureau d'architectes Burkard Meyer. Il abrite depuis l'école professionnelle BBB de Baden.



Prof. Dr. Nott Caviezel, président
de la Commission fédérale des
monuments historiques

Contact et autres informations (textes, iconographies, interviews) :

Andreas Teuscher, préposé à la commémoration des cent ans de la commission

+41 (0)76 580 62 30, andreas.teuscher@bak.admin.ch